

# Inspection de la nacelle du chariot élévateur



Association paritaire de **santé**  
et de **sécurité** du travail, secteur  
**imprimerie** et activités connexes

[www.aspinprimerie.qc.ca](http://www.aspinprimerie.qc.ca)

Inspection réalisée par : \_\_\_\_\_

No. de référence de l'équipement : \_\_\_\_\_ Date (jour/mois/année) \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

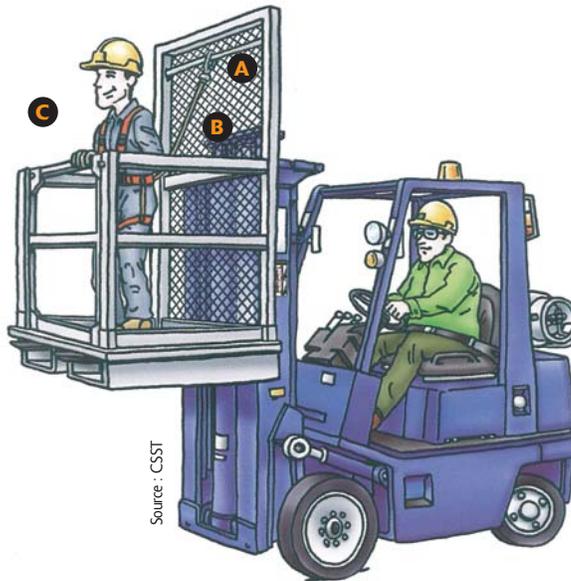


Source : CSST

Fiche d'inspection

Vérification avant d'entreprendre un travail en hauteur	Oui	Non	N/A
Conception de la nacelle conforme à la norme ANSI/ASME B56.1	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Plancher anti-dérapant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Superficie minimale de 45 cm X 45 cm par personne sur la plateforme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Protecteur pour prévenir l'accès aux éléments mobiles du chariot élévateur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Garde-corps solide d'une hauteur comprise entre 90 cm et 110 cm muni d'une lisse intermédiaire ainsi que d'une plinthe de 10 cm pour prévenir le risque de chute d'objets au sol	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Accès à la nacelle par une ouverture à charnière ou à retrait (chaînes permises si sécuritaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dispositif qui empêche la descente accidentelle de la nacelle à plus de 0.6 m/s en cas de bris d'un tuyau hydraulique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dispositifs de fixation de la nacelle raccordés et solidement attachés au tablier ou aux fourches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tablier ou fourches supportant la nacelle fixés solidement pour éviter tout risque de bascule vers l'avant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poids combiné de la nacelle, de la charge et du travailleur ne dépasse pas la moitié de la charge utile indiquée sur la plaque signalétique du chariot élévateur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
▼ Chariot élévateur			
▶ repose sur une assise solide et à niveau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
▶ commandes de déplacement au point neutre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
▶ frein de stationnement appliqué avant de soulever la nacelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Système anti-chute fonctionnel			
• ex. point d'ancrage certifié, harnais lié à un absorbeur d'énergie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Périmètre de sécurité délimité pour signaler la zone des travaux en hauteur			
• ex. cônes, rubans ou clôtures à neige	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
★ On porte un système d'arrêt de chute (harnais de sécurité lié à un absorbeur d'énergie) lorsqu'on travaille en hauteur à partir de la nacelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
★ On teste à vide la montée et la descente de la nacelle pour s'assurer du bon fonctionnement avant de débiter le travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
★ On porte un casque de sécurité si le travail l'exige	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
★ On soulève ou abaisse doucement la nacelle à la demande du travailleur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
★ On abaisse la nacelle au niveau du sol avant de déplacer le chariot pour ajuster la position du travailleur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## Attention aux travaux en hauteur



Il est obligatoire de s'attacher lorsqu'on travaille en hauteur à partir de la nacelle d'un chariot élévateur. (RSST, art. 261). Bien que le système de garde-corps d'une nacelle offre une certaine protection contre les chutes, la nature de certains travaux n'élimine pas le risque d'éjection ou de chute de la nacelle.

C'est pourquoi l'ASP imprimerie recommande de respecter les consignes établies dans la norme de sécurité concernant les chariots élévateurs à petite levée et à grande levée (ASME B56.1).

Le Règlement sur la santé et sécurité du travail exige trois composantes majeures d'un système d'arrêt de chute individuel : le système d'ancrage, le dispositif de raccordement et le harnais de protection.

**A** ▶ **Un système d'ancrage**, lequel est composé d'un point d'ancrage certifié pour supporter une charge de 4000 lbs (18 kilonewtons) qui sert de point d'attache. L'ancrage devrait se situer au niveau de la taille du travailleur ou au-dessus pour limiter la distance de chute et ainsi la force d'arrêt. Il est important de prévoir une zone de sécurité autour de la nacelle afin que le travailleur ne puisse pas heurter d'obstacle advenant une chute.

**B** ▶ **Un dispositif de raccordement ou de liaison** servant à rattacher le harnais de protection au système d'ancrage (ex. une longe ne permettant pas une chute de plus de 1,2 m (4 pi) munie d'un absorbeur d'énergie ou d'un enrouleur-dérouleur muni d'un absorbeur d'énergie).

**À noter : lorsque la longe comporte un mousqueton, celui-ci doit être muni d'un cran de sécurité à double verrouillage.**

**C** ▶ **Un harnais de protection** choisi selon le type de travail à effectuer (habituellement un anneau dorsal) et l'environnement de travail. Par exemple, en présence de produits chimiques, il est recommandé de sélectionner un harnais en polyester.

**Après avoir arrêté une chute, tout le système antichute doit être mis hors d'usage et inspecté par une personne compétente avant d'être remis en service.**



Ce pictogramme indique les actions ou les méthodes de travail à observer.

Références : ASME B56.1-1995, Norme de sécurité concernant les chariots élévateurs à petite levée et à grande levée.  
CSA B335-04, Norme de sécurité pour les chariots élévateurs.  
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art. 347, 348 et 352)